



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-005

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trois mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 24 février 2026

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 9

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert, MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et PERY Célie, conseillers.

Absent non excusé :

BLUSSON Nicolas

◆ BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	14 725.74 €	56 836.06 €
RECETTES	14 725.74 €	56 836.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le Budget assainissement 2026 qui s'équilibre à 14 725.74 Euros en section de fonctionnement et à 56 836.06 Euros en section d'Investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 3 mars 2026
Le Maire,
Éric POILANE

